

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT**

De la séance du 16 avril 2025 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 30 avril 2025 à 16 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Martineau, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

121-04-2025

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la séance d'ajournement avec l'ajout des points suivants :

- 2.1 Résolution autorisant l'embauche de préposés aux travaux publics saisonniers
- 3.1 Résolution autorisant l'embauche d'un patrouilleur municipal
- 3.2 Résolution autorisant la nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application de règlements municipaux
- 4.1 Résolution octroyant le contrat de tonte de gazon sur des terrains municipaux sis au 131, rue Notre-Dame, 131, rue Amireault et terrain vacant chemin Seigneurial
- 4.2 Résolution octroyant un contrat de tonte de gazon sur des terrains municipaux Parc Goyette, Parc Canin et terrain vacant de la Place Desjardins
- 4.3 Résolution octroyant le contrat de tonte de gazon sur des terrains municipaux sis au 900, Rang de l'Achigan Nord, rond-point Angélique et Del Baso, rond-point Croissant des Prés, 2 rue Coderre, 33 rue Coderre, 37 rue Coderre, 32 Roch, 38 Roch, 60-64 Roch, Terrasse Papineau, rond-point Carignan, Parc du Croissant et Parc des Prés
- 4.4 Résolution octroyant le mandat du contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection pour les ponts Grégoire et Prévost
- 5.1 Résolution autorisant l'octroi du contrat pour la vidange des boues aux étangs aérés
- 5.2 Résolution pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc et retrait d'une chambre de débitmètre sur la rue Payette

----- A D O P T É E -----

122-04-2025

Résolution autorisant l'embauche de préposés aux travaux publics saisonniers

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics a besoin d'effectif supplémentaire pour accomplir diverses tâches mais de façon saisonnière ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine l'embauche des employés suivants :

Titre d'emploi	Nom	Salaire	Poste et statut d'emploi
Préposé aux travaux publics	Julie Champagne	22, 17 \$ / heure	Travaux publics – niveau 1, premier échelon (du 5 mai 2025 au 3 novembre 2025) pour un horaire de 40 heures par semaine réparties sur 5 jours
Préposé aux travaux publics	Marc-André Rivest	23,16 \$ / heure	Travaux publics – niveau 1, deuxième échelon (du 5 mai 2025 au 3 novembre 2025) pour un horaire de 40 heures par semaine réparties sur 5 jours
Préposé aux travaux publics	Maxime Bernèche	25,18 \$ / heure	Travaux publics – niveau 1, quatrième échelon (du 5 mai 2025 au 3 novembre 2025) pour un horaire de 40 heures par semaine réparties sur 5 jours

Période d'embauche pour la période du 5 mai 2025 au 3 novembre 2025.

----- ADOPTÉE -----

123-04-2025

Résolution autorisant l'embauche d'un patrouilleur municipal

CONSIDÉRANT que la période estivale suscite plus d'activités dans les parcs et les espaces publics;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite assurer le sentiment de sécurité sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville connaît des phénomènes de vandalisme, particulièrement pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire engager deux patrouilleurs municipaux pour la saison estivale 2025 afin de faire appliquer certaine réglementation sur le territoire de la ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal entérine l'embauche de l'employé suivant :

Nom	Titre d'emploi	Salaire	Statut d'emploi
Karianne Maltais	Patrouilleur municipal	21,40 \$ / heure	Saisonnier

Période d'embauche pour la période du 1er mai 2025 au 31 octobre 2025.

----- A D O P T É E -----

124-04-2025

Résolution autorisant la nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application de règlements municipaux

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a engagé un patrouilleur municipal pour la saison estivale 2025 afin d'assurer une surveillance sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT que pendant la saison estivale, il est possible que la consommation d'eau potable doive être surveillée;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie mandate Karianne Maltais patrouilleur municipal pour faire appliquer le règlement municipal numéro 027 (utilisation de l'eau).

----- A D O P T É E -----

125-04-2025

Résolution octroyant le contrat de tonte de gazon sur des terrains municipaux sis au 131, rue Notre-Dame, 131, rue Amireault et terrain vacant chemin Seigneurial

CONSIDÉRANT que plusieurs terrains doivent être entretenus;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics ne dispose ni de l'équipement ni du personnel nécessaire pour entretenir l'ensemble de ces terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à une demande de prix pour la tonte de gazon sur certains terrains municipaux à savoir : 131, rue Notre-Dame, 131, rue Amireault, terrain vacant chemin Seigneurial ;

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie ICOUPE au montant de 17 131,28 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le contrat de tonte de gazon sur des terrains municipaux, à la compagnie ICOUPE au montant de 17 131,28 \$, taxes incluses selon la soumission en date du 15 avril 2025.
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite d'une demande de prix.

----- A D O P T É E -----

126-04-2025

Résolution octroyant le contrat de tonte de gazon sur des terrains municipaux du Parc Goyette, du parc Canin et du terrain vacant de la Place-Desjardins

CONSIDÉRANT que plusieurs terrains doivent être entretenus;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics ne dispose ni de l'équipement ni du personnel nécessaire pour entretenir l'ensemble de ces terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à une demande de prix pour la tonte de gazon sur certains terrains municipaux à savoir : Parc Goyette, Parc Canin et terrain vacant de la Place-Desjardins

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie Gazonneige Riopel inc. au montant de 16 671,38 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le contrat de tonte de gazon sur des terrains municipaux, à la compagnie Gazonneige Riopel inc. au montant de 16 671,38 \$, taxes incluses selon la soumission en date du 23 avril 2025.
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite d'une demande de prix.

----- A D O P T É E -----

127-04-2025

Résolution octroyant le contrat de tonte de gazon sur des terrains municipaux sis au 900, Rang de l'Achigan Nord, rond-point Angélique et Del baso, rond-point Croissant des Prés, 2 rue Coderre, 33 rue Coderre, 37 rue Coderre, 32 Roch, 38 Roch, 60-64 Roch, Terrasse Papineau, rond-point Carignan, Parc du Croissant et Parc des Prés

CONSIDÉRANT que plusieurs terrains doivent être entretenus;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics ne dispose ni de l'équipement ni du personnel nécessaire pour entretenir l'ensemble de ces terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à une demande de prix pour la tonte de gazon sur certains terrains municipaux à savoir : 900, Rang de l'Achigan Nord, rond-point Angélique et Del baso, rond-point Croissant des Prés, 2 rue Coderre, 33 rue Coderre, 37 rue Coderre, 32 Roch, 38 Roch, 60-64 Roch, Terrasse Papineau, rond-point Carignan, Parc du Croissant et Parc des Prés ;

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie N.T Entretien au montant de 15 809,06 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le contrat de tonte de gazon sur des terrains municipaux, à la compagnie N.T Entretien au montant de 15 809,06 \$, taxes incluses selon la soumission en date du 23 avril 2025.
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite d'une demande de prix.

----- A D O P T É E -----

128-04-2025

Résolution octroyant le mandat du contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection pour les ponts Grégoire et Prévost

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie octroyait par sa résolution n°96-04-2025, le contrat pour les travaux de réfection pour les ponts Grégoire et Prévost;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait une demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux ;

CONSIDÉRANT que l'offre de la firme Les Services EXP inc. au montant de 16 299,12 \$, taxes incluses est la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le mandat relatif au contrôle qualitatif des matériaux concernant les travaux les travaux de réfection pour les ponts Grégoire et Prévost à la firme Les Services EXP inc. au montant de 16 299,12 \$, taxes incluses.
3. QUE ce mandat est octroyé à la suite d'une demande de prix.
4. QUE cette dépense soit financée par le Règlement d'emprunt numéro E-022.

----- A D O P T É E -----

129-04-2025

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux de reprofilage de fossés sur les rues Caisse, Breault et Prud'homme

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a besoin de services de surveillance de chantier pour les travaux de reprofilage de fossés sur les rues Caisse, Breault et Prud'homme

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme EFEL Experts-conseils inc. pour un montant de 33 917 63 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie un mandat pour la surveillance de chantier des travaux de reprofilage de fossés sur les rues Caisse, Breault et Prud'homme à la firme EFEL Experts-conseils inc. au montant de 33 917 63 \$, taxes incluses et ce, selon l'offre portant le numéro 25F05-2191 en date du 29 avril 2025.
3. QUE ce mandat est octroyé à la suite d'une demande de prix.
4. QUE cette dépense est financée par le Règlement d'emprunt numéro E-025.

----- A D O P T É E -----

130-04-2025

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat de modification des infrastructures dans le cadre du réaménagement de l'intersection entre la Route 341 et la rue Payette

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de l'intersection de la rue Payette et de la route 341;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un parc industriel;

CONSIDÉRANT l'opportunité de faire les travaux de prolongation du réseau de gaz naturel en même temps que les travaux de réaménagement de l'intersection;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de modification des infrastructures dans le cadre du réaménagement de l'intersection entre la Route 341 et rue Payette à Énergir au montant de 60 096,54 \$, selon l'évaluation des coûts n°60-005200 datée du 9 avril 2025.
3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

131-04-2025

Résolution autorisant l'octroi du contrat pour la vidange des boues aux étangs aérés

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à un appel d'offres public en date du 27 février 2025 pour la vidange des boues aux étangs aérés ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 2 avril 2025, un seul soumissionnaire a présenté une soumission, soit la compagnie GFL Environnement inc. au montant de 941 751,03 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT les discussions avec le soumissionnaire afin de faire baisser les coûts;

CONSIDÉRANT que la capacité électrique actuelle de la station n'est pas suffisante pour les besoins de la centrifugeuse;

CONSIDÉRANT que la Ville est en démarche pour augmenter temporairement la capacité électrique;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la firme d'ingénieurs au dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la vidange des boues aux étangs aérés à la compagnie GFL Environnement inc. au montant de 941 751,03 \$, taxes incluses conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro E-028 décrétant des travaux, des dépenses et un emprunt pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées et sous réserve de la possibilité de discuter d'une baisse de prix en contrepartie d'un accès à une capacité électrique suffisante
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite d'un appel d'offres public sur le site gouvernemental SEAO.
4. QUE cette dépense est financée par le Règlement d'emprunt numéro E-028 conditionnellement à son approbation.

----- ADOPTÉE -----

132-04-2025

Résolution le remplacement d'une conduite d'aqueduc et retrait d'une chambre de débitmètre sur la rue Payette

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit effectuer des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et retrait d'une chambre de débitmètre sur la rue Payette

CONSIDÉRANT que l'offre de la compagnie Excavation G. Allard.;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie Excavation G. Allard. pour la réparation ou le remplacement de l'aqueduc et retrait d'une chambre de débitmètre au montant de 18 373,01 \$ taxes incluses et ce, selon la soumission en date du 29 avril 2025.
3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense soit financée par la réserve en eau potable.

----- ADOPTÉE -----

133-04-2025

Résolution autorisant l'adoption de la mise à jour de la politique de développement des collections de la bibliothèque Française-Angers

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie a adopté la politique de développement des collections de la bibliothèque Française-Angers en vertu de la résolution 321-09-2020 en date du 16 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que ladite politique doit être révisée à tous les 5 ans par la direction de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT que la mise à jour a été effectuée et qu'il y a lieu d'entériner la nouvelle version présentée à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte la nouvelle version mise à jour de la politique de développement des collections de la bibliothèque Française-Angers telle que déposée en date de ce jour.

----- A D O P T É E -----

Résolution autorisant l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'un module pour les adolescents sur le terrain de l'hôtel de ville

Ce point est reporté.

134-04-2025

Résolution autorisant les critères d'évaluation qualitative pour le projet de construction d'un parcours d'hébertisme au parc Béram

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie souhaite faire réaliser un parcours d'hébertisme selon un mode de conception réalisation pour une budget avant taxes de 85 000 \$.

CONSIDÉRANT qu'il faut désigner les critères pour l'évaluation des offres de service ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault

APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie désigne les cinq critères pour l'évaluation des offres de service qui permettront d'accumuler un total maximum de 75 points. Ces critères sont les suivants :

- Présentation de l'entreprise et expérience de l'équipe 25 pts
- Échéancier d'exécution 10 pts
- Compréhension du mandat 30 pts
- Affectation des ressources et méthodologie 5pts
- Qualité de l'offre de service 5 pts

----- A D O P T É E -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

135-04-2025

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 44.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière et directrice générale adjointe